

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **2021161** avec **1** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **13/12/2021**
Objet : **MODIFICATION AP/CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT LYS**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public**

Date de télétransmission : **13/12/2021** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **2021- 161 Modification AP CP Construction du CS St Lys.pdf**

Annexes :

1 - Annexe Rapport 8 Modif AP-CP construction CS St Lys.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : **031-283100014-20211213-2021161-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **13/12/2021**



DÉLIBÉRATION N° 2021-161

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du six décembre à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 26 novembre 2021.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, DENOUVION Victor, LAMANT Sophie, CAZALOT Christian, BOUCHE Joël

Etaient excusés : CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES Céline, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, VINCINI Sébastien, BAGNÉRIS Bernard, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, MASELLA Lauriane, DEUILHÉ Serge, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BARRIÈRE Karine, DUNAL Johnny, SERVAT Jacques, ITIER Alain, GILLON Christophe, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : MODIFICATION AP/CP CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAINT LYS

VU les articles L 1424-29 et L 1424-30 du CGCT;

L'opération de construction du futur centre de secours de Saint-Lys a fait l'objet d'une autorisation de programme présentée et approuvée en conseil d'administration du 21 mars 2019 pour un montant de 2 272 000 € TTC.

En cours d'études, il a été demandé au maître d'œuvre d'intégrer une solution de production photovoltaïque à son projet ; cette sujétion amène une adaptation du coût prévisionnel de l'opération.

Le projet, d'une superficie de 1 031 m² peut être estimé à 2 322 000 € TTC répartis comme suit :

- Etudes : 228 000 € dont 7 320 € d'honoraires complémentaires liés au photovoltaïque
- Travaux : 2 002 000 € dont 75 000 € de prestations photovoltaïques (hors renforcement)

13 DEC. 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

structure inclus au gros œuvre)

- Mobiliers : 50 000 €
- Prestations GSI : 22 000 €
- Prestations SSSM : 9 500 €
- Matériel patrimoine : 6 180 €
- Matériel informatique : 4 320 €



La répartition prévisionnelle des crédits de paiements est indiquée dans la fiche jointe en annexe.

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT l'intégration d'une solution de production photovoltaïque au projet de construction du centre de secours de Saint-Lys.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

13 DEC. 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
✉ ddis31@sdis31.fr • 🌐 www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex